



REÇU

Par Alff Christian , 14:39, 01/07/2020

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Défense et de la Sécurité intérieure** et à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** au sujet de la **politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile**.

La PSDC a été créée par le traité de Lisbonne, signé par les États membres de l'Union européenne en 2007. L'objectif central de la PSDC est la mise à disposition de capacités opérationnelles issues des États membres pour des missions votées par le Conseil de l'UE. De manière générale, conformément à l'article 42 du traité sur l'Union européenne (TUE), l'UE peut utiliser ces capacités en dehors de son territoire « *afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations unies.* »

Pour cela, elle peut avoir recours à des moyens militaires aussi bien que civils, notamment en ce qui concerne les missions de prévention de conflits, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de renforcement de l'État (*State-building*) ou encore les actions conjointes en matière de désarmement. Cependant, la PSDC civile a connu, jusqu'en 2018, une diminution d'importance avec notamment une réduction importante des effectifs depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Afin de redonner de l'élan à la PSDC civile et de l'aligner avec la stratégie globale de l'UE, en novembre 2018, le Conseil a approuvé le pacte en matière de PSDC civile qui prévoit notamment d'accroître les capacités mises à disposition de la PSDC civile ainsi que d'améliorer la coordination, l'efficacité et la réactivité des missions civiles. Par la suite, les États membres ont été chargés d'élaborer des plans nationaux de mise en œuvre du pacte. En décembre 2019, 12 États avaient déjà élaboré leur plan national.

Par son accord de coalition, le gouvernement actuel s'est engagé à promouvoir la participation du Luxembourg à des missions civiles, notamment à des « *missions civiles de l'UE visant à reconstruire et à consolider l'Etat de droit et l'ordre public dans des pays ou régions sortant d'un conflit.* »

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants :

- 1. Quelle est l'importance que les Ministres accordent au volet civil de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE ?**
- 2. Quelles devraient selon eux être les priorités de la PSDC civile pour les années à venir, notamment dans le contexte du pacte en matière de PSDC civile et de la stratégie globale de l'UE ?**

3. **Comment le pacte en matière de PSDC civile s'inscrit-il dans la stratégie de défense luxembourgeoise ?**
4. **Quel est l'état d'avancement de l'élaboration du plan national de mise en œuvre luxembourgeois pour le pacte en matière de PSDC civile ?**
5. **Quel est le nombre d'effectifs mis à disposition par le Luxembourg pour la PSDC civile au cours des dernières années ? Dans quelle mesure est-il prévu d'augmenter ces effectifs dans le cadre de l'implémentation du pacte en matière de PSDC civile ?**
6. **Mis à part la mise à disposition d'effectifs par le Luxembourg, quelles autres contributions à la PSDC civile les Ministres envisagent-ils ?**
7. **Le recrutement de personnes volontaires pour participer à des missions civiles s'avère-t-il difficile ? Dans l'affirmative, comment les Ministres envisagent-ils attirer plus de volontaires pour participer à de telles missions civiles ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Stéphanie Empain
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre de la Défense

Luxembourg, le **30 JUL. 2020**

Dossier suivi par:
Alex RIECHERT
Tél.: 247-82831
E-mail: alex.riechert@mae.etat.lu

REÇU

Par Alff Christian , 09:01, 31/07/2020

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

n. réf.: A37.774.20

Objet : Question parlementaire n°2461

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

François Bausch
Ministre de la Défense

Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Défense, de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 2461 du 1^{er} juillet 2020 de l'honorable Députée Stéphanie Empain au sujet de la « Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile »

Ad question 1 :

Comme l'honorable Députée le mentionne dans le texte introductif de sa question parlementaire, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la participation du Luxembourg aux missions civiles de l'UE. Dans l'esprit de l'approche « 3D » (diplomatie, développement, défense) de la politique étrangère luxembourgeoise, le gouvernement réaffirme que le volet civil est un élément essentiel de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE.

Ad question 2 :

Le Luxembourg soutient la PSDC civile dans son entièreté et s'est engagé à y contribuer avec les moyens appropriés. L'adoption du pacte en matière de PSDC civile a été, pour le Luxembourg et l'UE, une étape vers une PSDC civile plus réactive, plus souple et plus en ligne avec la stratégie globale et l'approche intégrée de l'UE. Le but ultime est de consolider la position de l'Union européenne en tant que partenaire fiable, crédible et vecteur de sécurité.

En donnant un nouvel élan à la mise en œuvre des priorités stratégiques définies dans la stratégie globale de l'UE de 2016, le pacte vise également à accroître le niveau d'engagement des États membres de l'UE au sein de la PSDC civile. Dans ce contexte, les États membres de l'UE sont encouragés à se doter de plans nationaux de mise en œuvre du pacte afin notamment de revoir et d'améliorer leurs procédures et leurs structures, dans le but d'accroître le nombre d'experts pour les missions civiles et de garantir une participation active de chaque État membre.

La région du Sahel est importante pour le Luxembourg, tant d'un point de vue de la coopération au développement que d'un point de vue politique et sécuritaire, raison pour laquelle le Luxembourg soutient les missions civiles de l'UE qui sont déployées dans cette région. La participation régulière du Luxembourg aux missions déployées dans le voisinage oriental de l'UE témoigne par ailleurs de l'importance accordée à la stabilité des régions voisines de l'UE.

D'autres éléments qui méritent d'être mentionnés parmi les priorités du Luxembourg sont le renforcement du nexus sécurité interne – sécurité externe, la formation des agents qui sont déployés sur le terrain, la coopération avec les autres acteurs nationaux et internationaux et, un élément particulièrement important pour le Luxembourg, le respect de l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres.

Ad question 3 :

La valeur ajoutée de l'Union européenne par rapport aux autres acteurs régionaux et internationaux en matière de sécurité et de défense s'observe avant tout dans le domaine civil. La majorité des missions PSDC sont des missions civiles. En outre, la PSDC civile est essentielle si l'UE veut réaliser son ambition, reprise dans sa stratégie globale, de renforcer « l'approche globale de l'Union en matière de conflits et de crises ». L'autonomie stratégique de l'Union européenne requiert qu'elle englobe les aspects à la fois civils et militaires de la PSDC. La PSDC civile est au cœur de l'identité et du rôle opérationnel de l'UE.

Alors que la PSDC civile ne s'inscrit pas directement dans la stratégie de défense luxembourgeoise décrite dans les Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà, qui traite essentiellement de questions militaires, elle en est très complémentaire. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus large de l'approche « 3D », qui recherche une approche coordonnée entre actions relevant de la diplomatie, du développement et de la défense.

Ad question 4 :

Le plan national de mise en œuvre luxembourgeois du pacte en matière de PSDC civile est en cours d'élaboration, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics concernés. Il est prévu qu'il soit finalisé avant la fin de l'année.

Ad question 5 :

Le Luxembourg contribue activement à la PSDC civile en déployant du personnel dans différentes missions. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'agents de police. Actuellement, quatre policiers sont déployés au sein de trois missions civiles: un agent au sein de l'EUCAP Sahel Mali ; un agent au sein de l'EUAM Ukraine ; et deux agents au sein de l'EUMM Géorgie.

Une dizaine de personnes ont participé à des missions civiles de l'UE dans un passé récent.

Le plan national de mise en œuvre qui est en cours d'élaboration prévoit à terme d'augmenter le nombre des effectifs. Pour ce faire, il est prévu de mener des campagnes d'informations plus ciblées. Le gouvernement soutient les agents qui postulent auprès de l'UE pour participer aux missions civiles par le biais d'informations appropriées et en les aidant dans la préparation des dossiers et en vue des entretiens de sélection.

Ad question 6 :

Le Luxembourg fournit régulièrement un soutien financier et logistique aux missions civiles de l'UE. Il est prévu de poursuivre ce soutien en fonction des besoins spécifiques et de la plus-value que le Luxembourg peut apporter.

Ad question 7 :

Le Luxembourg compte actuellement quatre agents déployés au sein de missions civiles de l'UE. Historiquement, ce chiffre se place au-dessus de la moyenne habituelle. Il est parfois difficile de trouver des candidats adaptés aux profils recherchés. En ce qui concerne la sélection des participants aux missions, un candidat du Luxembourg se trouve souvent en concurrence directe avec des candidats d'autres Etats membres. Tous les candidats luxembourgeois ne sont donc pas retenus au terme du processus européen de sélection. Il y a également lieu de noter que la durée de déploiement est bien plus longue pour les missions PSDC civiles (12 à 18 mois) que pour d'autres missions de l'UE, telles que les missions de l'agence Frontex auxquelles le Luxembourg devra contribuer encore plus considérablement à partir de 2021. Afin d'augmenter le nombre de candidats au déploiement en mission PSDC civile, le gouvernement entend appliquer les mesures décrites en réponse à la question 5. Une des priorités principales est d'améliorer le niveau d'information sur les missions civiles de l'UE. Pour sa part, la Police grand-ducale organise au moins tous les deux ans une réunion d'information destinée à tous ses effectifs afin d'agrandir le pool de candidats disponibles pour les missions PSDC civiles.